



DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant, l'importateur ou tout autre responsable de la mise sur le marché :

DIFAC SAS
2, rue des hérons,
67960 ENTZHEIM
France

Déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Lunettes de protection teintées, réf. LUNREG1SOL -
EPI de catégorie II,

est conforme aux dispositions de la directive européenne 89/686/EEC et à la norme EN 166 :2001 et est identique au modèle ayant fait l'objet de l'attestation d'examen CE de type n° **2788**

délivrée par l'organisme notifié :

INSPEC International Ltd.
56 Leslie Hough Way, Salford,
Greater Manchester M6 6AJ
United Kingdom (0194)

Fait à Entzheim, le 14 novembre 2019,

Margaux Spielmann,
Coordinatrice normes et qualité,